

# FLASH SPECIAL COVID-19 n°38

20 mai 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent  
COVID-19 >>> [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :  
**Recueil de vos préoccupations >>> Questionnaire**

## NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale  
[c.serre@uriopss-bfc.fr](mailto:c.serre@uriopss-bfc.fr) - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)  
[contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr)

## REUNION ARS / FEDERATIONS DU 20 MAI 2020



Retrouvez ci-dessous le compte-rendu de la réunion de ce jour :

Organisation particulière du fait du contact tracing. Damien Patriat est mobilisé sur cette mission spécifique ; Nadia Mainy, Adeline Rochat et Rachel Blanc seront nos interlocuteurs principaux. Les référents territoriaux demeurent.

>>> **Foire aux questions** : [Document ARS BFC « Foires aux questions – 18 mai 2020 »](#)

### **Question sur la facturation soins infirmiers en SSIAD**

Assurance maladie saisie fin de semaine dernière. Les réponses ne sont pas stabilisées. DGCS réinterrogée / aux discussions nationales.

Fédérations : Difficulté car les gestionnaires ont des réponses différentes suivant les départements. Il semblerait que les contrôles a posteriori seront plus cléments pendant la période de crise du fait de cette incertitude.

### **Facturation des tests :**

Assurance maladie a annoncé un circuit simplifié mais pas de réponse arrêtée à ce jour. Il y aura un financement mais les éléments de l'assurance maladie ne sont pas connus. Attention il s'agit bien des tests sérologiques. Nous sommes en attente des recommandations de la HAS sur les tests pour les soignants = validation du niveau national pour communiquer sur les tests virologiques. Les informations sur le financement viendront sûrement avec la doctrine.

### **PAS de retour de la HAS sur l'isolement ou le retour de salariés testés positifs mais asymptomatiques.**

PB : certaines personnes s'avèrent « positifs persistants » (cas de salariés ou de résidents sortis d'hospitalisations testés positifs au-delà de 28 jours).

Il n'y a plus de priorisation des tests, c'est-à-dire pas de liste pour déclencher des tests en établissements. Le déclenchement des tests est l'apparition des symptômes ou cas avéré.

### **Masque :**

La fin des dotations Etat au 31 août n'est à ce jour ni confirmée, ni infirmée. Question sous-jacente : prise en charge financière

Fédérations : Interrogation des prestataires : 36,75 € la boîte de masques sans délai de livraison certain (le masque passe de 3 centimes à 75 centimes !) ATTENTION cela va générer des surcoûts.

**Alerte des fédérations sur la notion de durée : jusqu'à quel délai va-t-on considérer que cela relève de la crise ? Quid de l'après ? Il y aura des surcoûts qui n'auront pas été envisagés si on remonte les surcoûts en juillet ou en août....**

**Il n'y aura pas de foire aux questions spéciale masques.** Il n'y aura pas de déclinaison des doctrines d'usage des masques autres que celles transmises.

Il n'y a pas forcément eu d'augmentation de livraison cette semaine (voire pas de livraison dans le 58)

Réponse ARS : On savait que la livraison de cette semaine serait équivalente à celle passée car la doctrine n'était pas encore connue. Question des délais entre commande et livraison. Information sur le fait que le stock n'a pas été livré correctement dans la Nièvre = ARS prend note et demande quelles sont les structures concernées ?

**Vacances d'été :** Le premier ministre a annoncé des vacances pour tous.

- Quelle effectivité, mise en pratique tout en respectant les différentes doctrines ? A cela s'ajoute le personnel en congés (report de congés non pris durant la période de confinement) + des Centres de vacances qui ont fermé.

Réponse ARS : Besoin de remontées de ce qui peut se faire : étude des modalités concrètes que les gestionnaires peuvent envisager. Réunion avec la DRDJSCS pour voir si des centres régionaux pourraient ouvrir dans des consignes sanitaires respectant la doctrine

**FAIRE REMONTER TOUS LES PROJETS EN COURS POUR TENTER DE MODELISER, DE CONSTRUIRE QUELQUE CHOSE QUI POURRAIENT REMONTER AU NATIONAL**

Fédérations : attention difficulté en terme RH si les associations doivent maintenir une offre d'accueil pour assurer du répit = difficulté de recrutement et de prise de congés alors même que la situation est tendue.

### **Accueils de jour EHPAD :**

- Pour les adhérents qui ont des demandes de familles pour du répit notamment et des locaux spacieux qui permettent un accueil pour un petit nombre (5) serait-il envisageable de les rouvrir ? Si oui sur par demi-journée pour assurer une rotation ? Le petit nombre permet aussi que le transport ne prenne pas trop de temps.

Les consignes nationales sont toujours les mêmes = **interdiction que ce soit des accueils autonomes ou adossés en EHPAD tant que nous sommes en zone rouge.**

**L'ARS peut étudier au cas par cas en cas en fonction de situation d'urgence = faire remonter à l'ARS si besoin**

Sortie de la zone rouge ? : il était prévu que les cartes seraient réévaluées à une échéance de 3 semaines (soit le 2 juin....)

### **Préparation de l'été et de ses fortes chaleurs : Question des climatisations et des ventilateurs :**

- Les chaleurs vont arriver et il ne faudra pas attendre d'avoir à allumer tous les équipements pour avoir les consignes.

**Toutes les questions techniques ont été transmises à la direction santé environnement de l'ARS. Les réponses seront transmises dès connaissances.**

**Les fédérations font remonter que la question risque de se poser très vite...Attention la question ne se posera pas uniquement d'un point de vue technique.**

**L'avis du haut conseil devrait intervenir prochainement sur l'évolution des doctrines.**

### **Disponibilité des places :**

Via trajectoire ne permet pas une visibilité exhaustive des places dans tous les ESMS. Un outil a été créé avec les CD pour l'alimentation et la consultation des places disponibles que ce soit pour le nombre de places hébergements temporaires / permanents / unités COVID en sortie d'hospitalisation / accueil de jour / SSIAD. L'ARS s'appuie sur les compétences techniques du SGAR pour la réalisation de l'outil. Cet outil va remplacer les sondages actuels par téléphone ou mail.

**Les fédérations font remonter la réticence des personnes à faire revenir des professionnels à domicile. Cela impacte nécessairement les taux d'occupation.** Le suivi téléphonique (à distance) est accepté et réalisé mais les taux d'occupation ne pourront pas être importants

Zone COVID : maintien de ces zones ou non ? Les associations gestionnaires avaient mobilisé des locaux vides mais que faire si le retour des usagers / résidents est envisagée ? Maintien de zones COVID par gestionnaire ou par territoire ?

Réponse ARS : travail d'identification avec la remontée des Plans Retour d'Activité (PRA) pour revenir vers les gestionnaires si besoin : travail d'inventaire. La montée en charge se fait progressivement avec les CD, les établissements de santé....

**BIEN FAIRE APPARAÎTRE DANS LES PRA SI LES ZONES COVID EXISTENT ET/OU SONT MAINTENUES.**

### PRIMES :

**On est toujours en attente des arbitrages du national sur le secteur médico-social et social. Les crédits seront débloqués dès réception.**

*Catherine SERRE, Directrice URIOPSS BFC*

*>>> Des questions/Réponses Uriopss/Fehap/Nexem ont été transmises pour la réunion de ce jour, les réponses vous seront communiquées dès réception.*

## INTERPELLATION DES FEDERATIONS SUR LA PRIME ET LA SECURISATION DES FINANCEMENTS

### Information Régionale **L'URIOPSS ET LES SYNDICATS D'EMPLOYEUR INTERPELLENT LES PRESIDENTS DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA REGION BFC**

**Extrait du courrier envoyé aux Présidents des 8 Conseils Départementaux**



L'ensemble du secteur social, médico-social et sanitaire est présent depuis le début de la crise sanitaire, afin d'assurer une continuité d'accompagnement auprès des personnes les plus fragiles (enfants placés auprès de l'aide sociale à l'enfance, personnes en situation d'exclusion, personnes en situation de handicap, personnes âgées, majeurs protégés, aide à domicile).

Dans les établissements et services qui les accueillent, dans la rue et à domicile, la mobilisation des salariés est sans équivoque. Sans s'affranchir des valeurs d'humanisme et de dignité, les salariés et les directions ont su faire preuve d'ingéniosité et d'innovation dans leurs pratiques.

Cela a parfois conduit les directions d'ESSMS à restreindre la liberté de circulation au sein des établissements et à imposer des conditions de confinement aux personnes fragiles. Restrictions souvent difficiles à vivre. L'équilibre entre protection et autonomie n'a jamais été aussi ardu.

Ces difficultés ont été accentuées par l'absence d'accès aux Équipements de Protections Individuelles ainsi qu'aux tests, tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées.

Dès lors, des contentieux sont probables de la part des personnes accompagnées, de leurs proches, et des salariés, en raison notamment du manque d'EPI et de potentielles contaminations au Covid-19, mais aussi des conséquences liées à la fermeture temporaire d'établissements et à certains retours à domicile (violences intra-familiales, manque de solutions de répit).

Force est de constater qu'il est difficile aux gestionnaires d'établissements et de services d'assurer toutes les conditions sanitaires et cela, indépendamment de leur volonté. La situation expose la responsabilité des employeurs vis-à-vis de leurs salariés et usagers.

Il ne nous paraît pas concevable que les organisations gestionnaires de ces établissements soient tenues responsables de l'absence d'équipements de protection pour les salariés comme pour les résidents et personnes accompagnées à domicile dans la mesure où ils font face, tout comme l'ensemble des entreprises, à une pénurie nationale.

Par ailleurs, le 8 mai 2020, le Gouvernement annonçait par communiqué de presse le versement d'une prime exceptionnelle aux personnels présents pendant la crise dans les EHPAD et les établissements et services accompagnant les personnes adultes et enfants en situation de handicap, et ce, quel que soit le statut de leur gestionnaire. Nous regrettons le caractère inéquitable de l'attribution de cette prime conduisant à une distorsion de reconnaissance et de traitement des professionnels intervenant auprès des plus fragiles et l'absence de reconnaissance des secteurs de l'aide à l'autonomie et du champ social. Nous sollicitons l'attribution de cette

prime pour l'ensemble des professionnels des structures sociales et médicosociales (Services d'aide à domicile, Aide sociale à l'enfance, foyers de vie, foyers d'hébergement, SAVS, etc...).

Dans un contexte où le climat social est tendu, les organismes gestionnaires ont en effet besoin de votre soutien et de votre engagement, relatif au versement de la prime exceptionnelle. Cette question est cruciale en termes d'équité et de reconnaissance du secteur social et médico-social.

Enfin, nous voulons également aborder avec vous la **sécurisation du financement des activités** de nos adhérents pendant la période de Covid-19, c'est en effet, une priorité.

La DGCS a tenu à rassurer les professionnels par l'instruction budgétaire garantissant le financement des activités des ESSMS sous compétence de l'Etat, nous souhaiterions connaître les dispositions prises par votre département sur les modalités de facturation pour assurer aux établissements et services sous compétence départementale les mêmes garanties, en particulier :

- Le versement des dotations prévisionnelles en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire.
- Le respect du libre choix des personnes de retourner à domicile pendant la période de confinement sans le considérer comme une absence pour convenance personnelle.
- Une facturation sur la base de l'activité prévisionnelle telle que prévue dans le dernier budget autorisé par votre département sans déduction du forfait hospitalier.
- La facturation au réel des établissements en suractivité liée au Covid-19 (augmentation des capacités d'accueil des établissements, ouverture d'établissements 24/24).
- La prise en charge intégrale des surcoûts liés au Covid-19 (remplacement de personnel durant le confinement mais aussi cet été, achats d'EPI, etc.)

Nous nous tenons disponibles pour aborder avec vous toutes les solutions envisageables pour permettre à nos gestionnaires d'établissements d'assurer sereinement leur activité, d'autant que la période à venir sera également difficile, avant un retour à la normale.

Soyez assuré que l'ensemble de nos adhérents est mobilisé durant cette crise sanitaire pour garantir la sécurité et l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Restant à votre disposition pour en échanger, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre grande considération.

Erwan BECQUEMIE  
Délégué régional Nexem.



Philippe BUCHERET  
Délégué régional FEHAP.



Michel MARTIN  
Président UNA BFC.



Bernard QUARETTA  
Président de l'URIOPSS BFC.



Philippe VELUT  
Directeur Régional  
Croix Rouge Française BFC



Gilles PIERRE  
Président de la  
Fédération des Acteurs de la Solidarité BFC



**Contacts :**

Lauriane PRANDATO, Chargée de mission Fehap BFC, 07 86 38 08 40, [bouzoinefranchecombe@fehap.fr](mailto:bouzoinefranchecombe@fehap.fr)  
Catherine SERRE, Déléguée Régionale Uriopss BFC, 03 80 68 47 22, [c.serre@uriopss-bfc.fr](mailto:c.serre@uriopss-bfc.fr)  
Gwenole DUMOND, Conseillère Territoriale Nexem BFC, 06 88 44 89 50 [g.dumont@nexem.fr](mailto:g.dumont@nexem.fr)  
Audrey DALLAVALLE, Déléguée régionale FAS BFC, 07 76 58 10 77 [sudrey.dallavalle@federationsolidarite.org](mailto:sudrey.dallavalle@federationsolidarite.org)  
Michel MARTIN, Président UNA BFC, 03 80 59 62 34, [unabourzoinefranchecombe@gmail.com](mailto:unabourzoinefranchecombe@gmail.com)  
Philippe VELUT, Directeur régional Croix Rouge Française BFC, 06 07 62 63 15, [philippe.velut@croix-rouge.fr](mailto:philippe.velut@croix-rouge.fr)

## MEDICO SOCIAL



### Plan régional de continuité d'activité

Retrouvez ci-contre le Plan Régional de continuité d'activité dans les ESMS du secteur – 18 mai 2020

>>> [à télécharger](#)



### Déconfinement – Secteur Handicap

[Consignes et recommandations](#) applicables au déconfinement progressif des structures médico-sociales accompagnant des enfants et adulte en situation de handicap

>>> [Guide ministériel](#) COVID-19 Services de soutien à la parentalité



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> [ACCEDER A CES INFORMATIONS](#) >>>

Retrouvez les trois dernières newsletters de l'URIOPSS BFC : « [NL Flash spécial COVID-19](#) »

- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 36](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 35](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°34](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 33](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 32](#) (Numéro spécial Gestion-Tarifcation)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 31](#) (Numéro spécial Déconfinement)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 30](#) (Numéro spécial Droit Social)

>>> [Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#) >>>  
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)

SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - [contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr) - [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)